

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 1^{er} octobre 2019 à
13 h 30 en la salle « Le Fleuve » au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie situé au
158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 05.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes de dons et commandites
4. Dons et commandites – Annulation de la résolution numéro 544-09-19
5. Demande d'aide financière du Service de développement économique de la MRC pour la participation au Rendez-vous Réseau M 2019, les 19 et 20 novembre à Montréal
6. Demande de soutien – CIBLES Carrefour international bas-laurentien pour l'engagement social
7. Moratoire – FLI/FLS 18-203 – accordé 15 septembre au 15 novembre inclus
8. Suivi dossier – Cuisine collective
9. Entériner lettre d'appui – demande d'aide financière au Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité pour assurer le maintien des services en travail de rue de La Matanie
10. Demande d'aide financière au Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022 volet 4 – Programme d'animation Après-école – Projet de la Maison des jeunes de Matane (La Lucarne)
11. Entente « Alliance pour la solidarité » – création d'une petite caisse
12. Gestion des ressources humaines (GRH)
 - 12.1 Entériner l'embauche au poste de technicien en évaluation foncière (surnuméraire à temps partiel) en date du 4 septembre 2019
 - 12.2 Fin de probation et d'emploi – technicien en évaluation foncière
 - 12.3 Organisation – transport adapté et collectif
 - 12.4 Demande d'autorisation – Articles scientifiques portant sur un document de stage fait à la MRC
 - 12.5 Compensation heures supplémentaires
13. Assurances collectives – Mandat pour la préparation d'un appel d'offres et l'analyse des soumissions
14. Soumission pour le remplacement de cinq (5) micros
15. Remboursement – Aide financière reçue pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel pour 2018-2019
16. Orientation relative au développement du projet de marché public pour La Matanie
17. Numérisation des plans de cours d'eau du MAPAQ

18. Mandat règlement – Cour du Québec, division des petites créances – dossier 125-32-700196-197
19. Journée de formation de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et de l'Institut des territoires sous le thème "La participation citoyenne, un concept lourd de sciences", le 24 octobre 2019 à Québec
20. Colloque automne 2019 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), du 23 au 25 octobre 2019 à Bécancour
21. Varia
22. Période de questions
23. Fermeture de la séance

RÉSOLUTION 600-10-19

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point "Varia" ouvert.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 601-10-19

DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES

CONSIDÉRANT la présentation de quatre demandes de dons et commandites, soit :

- SADC région de Matane (organisme fiduciaire) – Semaine de l'emploi, édition 2020;
- Polyvalente de Matane – Projet "La voix des ados – élimination du plastique";
- Événements Hill Drag Gaspésie, le 22 février 2020 au Mont-Castor;
- Corporation de développement de Sainte-Paule – Chasse aux faisans de Sainte-Paule, les 2 et 3 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique de la MRC en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser les commandites suivantes, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- SADC région de Matane (organisme fiduciaire) – Semaine de l'emploi, édition 2020 : **1 000 \$ volet Partenariat**;
- Polyvalente de Matane – Projet "La voix des ados – élimination du plastique" : **1 000 \$ volet Partenariat**;

- Événements Hill Drag Gaspésie, le 22 février 2020 au Mont-Castor : **500 \$ volet Partenariat;**

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser les commandites suivantes, à partir du budget associé à la *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- Événements Hill Drag Gaspésie, le 22 février 2020 au Mont-Castor : **500 \$;**
- Corporation de développement de Sainte-Paule – Chasse aux faisans de Sainte-Paule, les 2 et 3 novembre 2019 : **500 \$.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 602-10-19

DONS ET COMMANDITES – ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 544-09-19

CONSIDÉRANT la résolution numéro 544-09-19 autorisant une commandite à Atelier A à Z pour défrayer une partie des frais pour la formation "Coût de revient et prise de décision stratégique" à partir du budget de la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale volet Formation en gestion;*

CONSIDÉRANT QUE la promotrice ne s'est pas présentée à la formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'annuler la résolution numéro 544-09-19 et de rendre disponible le montant de 80 \$ au budget de la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale volet Formation en gestion.*

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 603-10-19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE LA MATANIE POUR LA PARTICIPATION AU RENDEZ-VOUS RÉSEAU M 2019

CONSIDÉRANT QUE le Service de développement de la MRC de La Matanie désire participer au Rendez-vous Réseau M qui se tiendra les 19 et 20 novembre à Montréal;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de deux jours de conférences et d'ateliers pratiques où plus d'une centaine de mentors, d'entrepreneurs mentorés, de professionnels et de décideurs du développement socio-économique se rencontrent;

CONSIDÉRANT QUE grâce à son partenariat avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MÉI), la Fondation de l'entrepreneurship offre une aide financière aux organismes partenaires et cellules locales de mentorat;

CONSIDÉRANT QU'une seule demande par organisme partenaire est acceptée, sur présentation du formulaire de réclamation accompagné des pièces justificatives, et sera traitée sur la base du premier arrivé, premier servi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation au Rendez-vous Réseau M 2019 de mesdames Isabelle Gauthier, Karine Lévesque et France Caron ainsi que de monsieur Gilbert Beaulieu;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 1 158,06 \$, plus les taxes applicables, pour quatre personnes comprenant les activités au programme, deux dîners, un cocktail et deux choix d'ateliers/personne ainsi que le remboursement des frais non admissibles (ex. déjeuners) sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives;

DE transmettre, à la Fondation de l'entrepreneurship, le formulaire de réclamation couvrant les dépenses admissibles (transport, hébergement et soupers) accompagnées des pièces justificatives.

ADOPTÉE

Demande de soutien – CIBLES Carrefour international bas-laurentien pour l'engagement social

Les membres du comité administratif conviennent de discuter de ce dossier lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2020.

Moratoire – FLI/FLS 18-203 – accordé 15 septembre au 15 novembre inclus

Conformément à la résolution numéro 66-01-19, la directrice du développement économique et territorial, madame Isabelle Gauthier, informe les membres du comité administratif du moratoire accordé.

RÉSOLUTION 604-10-19

**ENTÉRINER LETTRE D'APPUI – MAISON DES JEUNES DE MATANE–
LA LUCARNE – PROJET "ASSURER LE MAINTIEN DES SERVICES EN
TRAVAIL DE RUE DE LA MATANIE"**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Maison des Jeunes de Matane–
La Lucarne dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière au *Programme de
financement issu du partage des produits de la criminalité* du ministère de la
Sécurité publique (MSP) du Québec pour assurer le maintien des services en travail
de rue de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la région bas-laurentienne vient de signer une entente de
partenariat portant sur les services en travail de rue pour les années 2019 à 2021 et
que bien que fragile financièrement, c'est une expérience solide;

CONSIDÉRANT QUE cette entente, signée entre le Collectif régional de
développement du Bas-Saint-Laurent, le Centre intégré de Santé et de Service
sociaux du Bas-Saint-Laurent, les huit MRC du Bas-Saint-Laurent, Emploi-Québec
et le ministère de la Sécurité publique, vise à soutenir financièrement les services
en travail de rue au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'en tant que partenaire de cette entente, la MRC de
La Matanie est convaincue des bienfaits des services pour sa population et
reconnait que le travail de rue permet de rejoindre les jeunes hors-réseau, ou en
rupture avec celui-ci, en permettant la réduction des méfaits et des comportements
à risques qui peuvent survenir dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le maintien des services en travail de rue permet de contribuer à deux objectifs de la Politique familiale de la MRC de La Matanie 2018-2022 :

- favoriser l'égalité des chances pour tous;
- et améliorer les services par et pour les adolescents de tout le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes de Matane–La Lucarne assure une bonne gestion et un encadrement efficace des services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'appuyer la Maison des Jeunes de Matane–La Lucarne dans ses démarches pour l'obtention de financement auprès des ministères et des organismes subventionnaires pour son projet "Assurer le maintien des services en travail de rue de La Matanie";

D'entériner la lettre transmise à cet effet, par le préfet, signifiant l'appui de la MRC de La Matanie à la Maison des Jeunes de Matane–La Lucarne.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 605-10-19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2019-2022 VOLET 4 – PROGRAMME D'ANIMATION APRÈS-ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) du Québec renouvelle son programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité pour 2019-2022 et que sont admissibles, à ce programme, les organisations municipales qui ont un plan d'action ou une politique en matière de sécurité ou de mieux-être collectif;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a récemment adopté une Politique familiale de la MRC de La Matanie 2018-2020, et que :

- sous l'orientation Offre et accès aux services, il est prévu *d'améliorer les services par ou pour les adolescents de tout le territoire;*
- sous l'orientation Soutenir les familles les plus vulnérables de territoire, il est prévu *de favoriser l'égalité des chances pour tous en soutenant financièrement et professionnellement les initiatives de lutte à la pauvreté;*

CONSIDÉRANT QUE la MRC a aussi adopté un Énoncé de vision stratégique pour son territoire dans lequel il est souhaité pour 2030 :

Une société solidaire où il fait bon vivre et vieillir en santé

- *Favoriser et promouvoir les saines habitudes de vie dès l'enfance et tout au long de la vie;*
- *Réduire la prévalence de la criminalité et la détresse psychologique;*

L'éducation, une valeur essentielle pour La Matanie

- *Favoriser la persévérance scolaire en offrant des activités parascolaires diversifiées aux jeunes sur tout le territoire;*

CONSIDÉRANT QUE les organisations municipales qui désirent obtenir des fonds dans ce programme doivent offrir elle-même les activités ou convenir d'une entente avec une ressource offrant des services aux jeunes sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes de Matane–La Lucarne souhaite mettre en place un projet qui cadre avec les orientations du programme de financement et qui permettait de contribuer à l’atteinte des objectifs visés dans les politiques de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise le volet 4 du programme dont les objectifs sont les suivants :

- Réduire les possibilités d’activités à risques chez les jeunes durant la période comprise entre 15 h et 18 h en semaine;
- Développer chez ces jeunes des facteurs de protection contre la délinquance;

CONSIDÉRANT QUE la subvention maximale admissible est de 25 000 \$ et qu’une contribution minimale de 5 000 \$ est exigée;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane a confirmé une contribution financière de 3 000 \$/année pendant 3 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l’unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de déposer une demande d’aide financière auprès du MSP pour le Programme d’animation Après-école;

QUE le Conseil de la MRC contribuera financièrement pour un montant de 2 000 \$/année pendant 3 ans à même le budget du FDT;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer et à faire le suivi, pour et au nom de la MRC, ladite demande ainsi que tous les documents utiles pour donner effet à la présente;

QUE le Conseil mandate la direction générale pour négocier un contrat avec la Maison des Jeunes de Matane–La Lucarne pour la fourniture du service d’animation Après-école.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 606-10-19

ENTENTE « ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ » – CRÉATION D'UNE PETITE CAISSE

CONSIDÉRANT *l’Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d’initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2017-2023* intervenue entre le ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent, à laquelle interviennent les huit MRC du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 390-06-19 du Conseil de la MRC de La Matanie acceptant d’être fiduciaire de l’Alliance locale de son territoire et de participer à une demande collective (table ad hoc représentée par le CRD) à Services-Québec pour assurer le financement des agents d’accompagnement locaux des Alliances locales;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 391-06-19 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant le Comité de pilotage de l’Alliance locale composé de partenaires et de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE selon le *Plan de travail de l'Alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent 2017-2023*, les alliances locales exerceront un rôle de vigie dans l'application des choix et l'utilisation des fonds qui seront approuvés par le comité d'analyse régional;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 4 000 \$ est prévue annuellement, pour chaque MRC, pour soutenir la participation citoyenne dans le cadre du déploiement des Alliances pour la solidarité sur son territoire et que, par souci d'équité, une méthode de fonctionnement et des barèmes ont été établis pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses ont déjà été encourues localement et qu'il sera de la responsabilité du fiduciaire local d'effectuer le remboursement de ces dépenses;

CONSIDÉRANT la réception d'une avance du CRD, au montant de 3 000 \$, pour défrayer les réclamations en lien avec la participation citoyenne, à titre d'exemples frais de déplacement et de gardiennage, et la nécessité de créer une petite caisse afin de faciliter les transactions et remboursements qui seront sous la responsabilité des conseillères en développement rural qui accompagnent la démarche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la création d'une petite caisse au montant de 400 \$ pour le soutien à la participation citoyenne dans le cadre du déploiement de l'Alliance locale de solidarité de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 607-10-19

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR JASMIN GAGNÉ, EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE À TEMPS PARTIEL, AU POSTE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT la charge de travail et les besoins en ressources humaines pour le service de l'évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche, à compter du 4 septembre 2019, de monsieur Jasmin Gagné, à titre d'employé surnuméraire à temps partiel au poste de technicien en évaluation foncière, classe II échelon 9 de la convention collective, pour une période approximative de deux mois.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 608-10-19

FIN DE PROBATION ET D'EMPLOI – TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution d'embauche (numéro 454-07-19) et la période de probation amorcée le 22 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

DE confirmer la fin de probation et d'emploi de monsieur René Raymond en date du 25 septembre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 609-10-19

ORGANISATION – TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'achalandage et du volume d'appels à la répartition en lien avec le transport collectif;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir le fonctionnement et l'organisation du travail et l'espace de travail;

CONSIDÉRANT la possibilité de réorganiser l'espace de la réception pour y relocaliser la répartition du transport, de revoir l'organisation du travail et les tâches reliées aux postes avant le remplacement de la secrétaire-réceptionniste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif donnent leur accord de principe au projet et autorisent la direction générale à faire les démarches pour obtenir des estimés de coûts des travaux à réaliser.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 610-10-19

DEMANDE D'AUTORISATION – ARTICLES SCIENTIFIQUES PORTANT SUR UN DOCUMENT DE STAGE FAIT À LA MRC

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Veillette a effectué un stage de fin d'études à la MRC de La Matanie à l'automne 2016;

CONSIDÉRANT la demande de madame Annie Veillette de lui permettre d'autoriser la production d'articles scientifiques à partir du document qu'elle a écrit lors de son stage à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réalisation d'articles scientifiques à partir du document produit par madame Annie Veillette durant son stage de fin d'études à la MRC de La Matanie, en mentionnant la participation de la MRC au document de base.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 611-10-19

ASSURANCES COLLECTIVES – MANDAT POUR LA PRÉPARATION D'UN APPEL D'OFFRES ET L'ANALYSE DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances collectives arrive à échéance le 1^{er} décembre 2019 et ne peut être renouvelé sans procédure de soumission;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'appel de soumissions pour le renouvellement des assurances collectives;

CONSIDÉRANT l'offre de services-conseils de la firme Courtier d'assurances Magella Gagné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le processus d'appel d'offres pour les assurances collectives de la MRC de La Matanie;

DE mandater la firme Courtier d'assurances Magella Gagné pour la préparation des documents requis, en collaboration avec la directrice générale et la directrice de la gestion financière, de même que l'analyse des soumissions.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 612-10-19

SOUSSION POUR LE REMPLACEMENT DE MICROS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer les micros du système de son de la MRC;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise *Promo Son Matane enr.* pour la fourniture de micros, transport, montage et tests de son;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition de l'entreprise *Promo Son Matane enr.* au montant de 840 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 613-10-19

REMBOURSEMENT – AIDE FINANCIÈRE REÇUE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL POUR 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique (MSP), la MRC de La Matanie a reçu un versement de 3 250 \$ pour la période 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE ce versement représentait une avance de 50 % pour le démarrage d'une cohorte pour la formation Pompier I et que celle-ci n'a pas démarrée dans le délai prévu;

CONSIDÉRANT la lettre du MSP avisant la MRC que l'aide financière de 3 250 \$ doit être remboursée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le remboursement de l'aide financière reçue pour 2018-2019 du ministère de la Sécurité publique du Québec au montant de 3 250 \$;

QUE la directrice générale et secrétaire soit autorisée à émettre un chèque de 3 250 \$ libellé à l'ordre du ministre des Finances.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 614-10-19

ORIENTATIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET DE MARCHÉ PUBLIC POUR LA MATANIE

CONSIDÉRANT le développement agricole de La Matanie nécessite le maintien d'un marché public afin d'offrir un lieu de commercialisation et d'échanges entre les producteurs bioalimentaires et la population;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement et l'exploitation d'un marché public est une compétence, autant locale que régionale, en application de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a déjà mis en place des services de développement touristique et agricole et possède une expertise en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT la difficulté d'identifier un projet viable visant à relocaliser le marché public satisfaisant pour les producteurs bioalimentaires, les usagers du marchés et les intervenants du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie se donne les orientations de développement suivantes en lien avec le maintien et le développement d'un marché public à Matane :

- La MRC de La Matanie souhaite encourager la relocalisation du marché public dans un nouveau lieu adapté à cette fin;
- La MRC entend agir comme principal organisme de développement en lien avec ce projet en exerçant sa compétence de manière proactive en partenariat avec Les Saveurs de La Matanie, la ville de Matane et les organismes du milieu intéressés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 615-10-19

NUMÉRISATION DES PLANS DE COURS D'EAU DU MAPAQ

CONSIDÉRANT QUE, de 1960 à 1990, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) agissait à titre de maître d'œuvre des travaux en cours d'eau agricoles pour le compte des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'à partir de 2001, le MAPAQ a procédé au transfert aux MRC de 3 000 dossiers de cours d'eau sur lesquels il a réalisé des interventions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC utilise les plans inclus aux dossiers transférés par le MAPAQ lors de la réalisation de travaux d'entretien de cours d'eau, notamment en lien avec la procédure d'avis préalable ou d'autorisation environnementale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faciliter l'utilisation des données en procédant à leur numérisation;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires du service de gestion des cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser un montant approximatif de 1 800 \$, taxes incluses, pour la numérisation des dossiers de cours d'eau par l'entreprise IDnum Technologies.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 616-10-19

ENTÉRINER UN RÈGLEMENT – COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES – DOSSIER #125-32-700196-197

CONSIDÉRANT la résolution numéro 373-06-19 autorisant le dépôt d'une demande de contestation au Palais de justice de Matane en réponse à la demande de dédommagement de monsieur Alain Caron, reçue le 16 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, a été mandaté pour déposer cette demande au nom de la MRC de La Matanie et d'évaluer la possibilité d'une proposition de règlement à la partie demanderesse;

CONSIDÉRANT l'audience à la Cour du Québec, division des petites créances en date du 1^{er} octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'entériner le règlement pour le dossier #125-32-700196-197 rendu à la Cour du Québec, division des petites créances pour un montant de 2 000 \$ à même le budget des TPI.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 617-10-19

JOURNÉE DE FORMATION DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC ET DE L'INSTITUT DES TERRITOIRES, LE 24 OCTOBRE 2019 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT la journée de formation de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et de l'Institut des territoires sous le thème "La participation citoyenne, un concept lourd de sciences", le 24 octobre 2019 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE la journée de l'Ordre permettra aux ingénieurs forestiers d'aborder, de réfléchir, de partager et de vivre la question de la participation publique;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière de la MRC, à participer à cette journée de formation en lien avec son travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Eugénie Arsenault à participer à la journée de formation de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, le 24 octobre 2019 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 90 \$, plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 618-10-19

COLLOQUE AUTOMNE 2019 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) DU 23 AU 25 OCTOBRE 2019 À BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT le Colloque d'automne 2019 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu du 23 au 25 octobre 2019 à Bécancour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription au montant de 517,39 \$, incluant les taxes, les pourboires, les déjeuners, dîners et le souper du 25 octobre, pour la participation de madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, au Colloque de l'automne 2019 de l'ADGMRCQ du 23 au 25 octobre 2019 à Bécancour, ainsi que les dépenses d'hébergement, de repas avec pièces justificatives et le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE

VARIA

- a) SIA-QC – mandat pour un projet d'entente
- b) Gala de l'Excellence de la Chambre de commerce de Matane, le 9 novembre 2019

RÉSOLUTION 619-10-19

SIA-QC – PROJET D'ENTENTE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 539-08-19 du Conseil de la MRC de La Matanie mandatant les membres du comité administratif afin de négocier une entente de partenariat avec le Sentier international des Appalaches (SIA-QC);

CONSIDÉRANT la rencontre de ce jour entre les représentants du SIA-QC, les membres du comité administratif et la direction générale de la MRC ainsi que les échanges en lien avec le potentiel de développement du Sentier international des Appalaches traversant le TNO de Rivière-Bonjour sur plus de 100 km;

CONSIDÉRANT l'Énoncé de vision stratégique *La Matanie 2030* et la volonté exprimée lors des consultations de protéger, valoriser la richesse naturelle du territoire et de rendre ces espaces disponibles au plus grand nombre, la beauté de nos paysages étant aussi un gage de développement et de qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Énoncé de vision stratégique *La Matanie 2030* : « Les touristes pour la moitié d'entre eux fréquentent La Matanie pour ses paysages ou pour réaliser des activités dépendantes de sa qualité »;

CONSIDÉRANT QUE le SIA-QC / GR-A1 est une infrastructure collective qui contribue au positionnement touristique stratégique de La Matanie et de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme SIA-QC peine à développer le plein potentiel du sentier en raison du poids de l'entretien sur ses bénévoles et ses ressources financières;

CONSIDÉRANT l'ouverture des membres du comité administratif à l'attribution d'une aide financière annuelle :

- de 5 000 \$ en provenance du budget du TNO pour soutenir le fonctionnement du SIA-QC;
- de reconnaître l'organisme à titre de comité de développement local (CDL) pour le TNO de Rivière-Bonjour et ainsi lui attribuer le montant annuel de 3 000 \$ du Programme de soutien à la vitalité rurale pour la réalisation de projets qui rejoignent les objectifs de la PSPS du FDT;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être conclue avec le SIA-QC pour établir les objectifs et les attentes en lien avec l'aide financière de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE mandater le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, pour préparer le projet d'entente à soumettre à une prochaine séance du Conseil de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 620-10-19

GALA DE L'EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE RÉGION DE MATANE, LE 9 NOVEMBRE 2019 À MATANE

CONSIDÉRANT l'invitation au XXVII^e Gala de l'excellence de la Chambre de commerce région de Matane, le 9 novembre 2019 au Riôtel de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des billets pour assister au Gala de l'excellence de la Chambre de commerce, le 9 novembre 2019 à Matane, pour le préfet, la direction et les membres de l'équipe du développement économique de la MRC.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

--

RÉSOLUTION 621-10-19

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité fermer la séance. Il est 14 h 50.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet
Denis Santerre

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Denis Santerre, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Le préfet
Denis Santerre